



Dates des manifestations 2026

- ☺ Vendredi 3 avril : Assemblée Générale
- ☺ Lundi 6 Avril : Chasse aux œufs
- ☺ Samedi 11 Avril : Loto
- ☺ Samedi 20 Juin : Feux de st Jean
- ☺ Samedi 19 Septembre : Repas moules frites de la ducasse
- ☺ Mercredi 21 Octobre : Après midi halloween
- ☺ Mercredi 16 Décembre : Après midi ciné (en partenariat avec l'ASCOTE)
- ☺ Vendredi 18 Décembre : Spectacle de Noël école



L'Amicale Laïque est une association composée d'une belle équipe de bénévoles parents d'élèves, mais aussi parents, retraités et professeur ; ce qui fait la beauté et la richesse de cette association depuis tant d'années, c'est bien sa diversité ! Sous la présidence de Mme BOUCHEZ Christelle depuis un peu plus de 4 ans maintenant ; les amicalistes n'hésitent pas à donner du temps et de l'énergie pour faire de chaque manifestation, une réussite.

Le but de l'association est de récolter des fonds pour le Groupe Scolaire Monvoisin de Conchil le temple, en organisant diverses manifestations dans le village (*loto, feux de st Jean, repas moules frites*).

Cet argent est intégralement utilisé pour gâter nos chers écoliers (*voyages scolaires de fin d'année, matériels pédagogiques et de sport, licences USEP, spectacle de Noël, friandises de Noël ...*), mais également les enfants du village avec la chasse aux œufs de Pâques, l'après-midi Halloween, ou encore la sortie cinéma de décembre. A tout cela s'est ajouté les financements du spectacle des 3 chardons, du prix littéraire pour la classe de CP/CE1 et de la sortie CINEMONDE à Berck, non financés par l'Amicale habituellement.

Grâce aux bénéfices des différentes manifestations, pour l'année scolaire 2024/2025, l'Amicale a permis de financer diverses prestations à hauteur de **5829 €** pour l'école. Vous comprenez que votre participation nous est vitale.

L'Amicale essaie de toujours répondre favorablement aux demandes du directeur et de l'équipe professorale. Durant l'année scolaire 2024/2025, les classes de Mr Finke, Mmes Thériet et Devincre, ont reçu des sièges pour l'aménagement des coins lecture. Pour la rentrée de septembre 2025, de nombreux jeux pédagogiques ont été achetés pour équiper les classes et ainsi apporter une aide à la lecture, au calcul ... Et tous les élèves ont eu la chance de recevoir un beau cadeau de rentrée des classes, en effet ils ont tous reçu une magnifique gourde personnalisée qui leur servira tout au long de l'année et qui allie plaisir et écologie ! Les enfants ont été enchantés par cette initiative.

Après une petite frayeur en février dernier et grâce à l'accueil d'une dizaine de nouveaux bénévoles, en 2026, l'Amicale poursuivra son engagement auprès de l'école en continuant de financer le matériel pédagogique et de sport, mais également les sorties scolaires de fin d'année scolaire, sans aucune demande de participation aux parents, qui est le coût le plus important pour l'association.

En mars dernier, tous les primaires ont pu se rendre à « SAMARA » pour une journée riche en histoire et découvertes. Et en mai les maternelles ont pu découvrir le site « la grange nature » à Clairmarais, et apprécier ce site naturel. Des journées bien remplies durant lesquelles les enfants ont fait de belles découvertes.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 11 avril pour notre traditionnel loto, puis le samedi 20 juin pour les feux de st Jean et son repas dansant incontournable du village. Enfin, nous clôturerons nos manifestations avec le repas moules frites de la ducasse, qui aura lieu le samedi 19 septembre. Nous reprogrammerons l'après-midi festif au stade début juillet, qui avait malheureusement dû être annulé à cause de l'orage.

Les amicalistes remercient la municipalité pour ses aides financières et matérielles, les adjoints et conseillers qui se déplacent lors de nos manifestations, ainsi que le personnel communal pour leur soutien lors de nos manifestations.

L'ensemble des amicalistes vous souhaite une **BONNE et HEUREUSE ANNEE 2026**, et espère vous voir nombreux lors de nos prochaines manifestations pour partager des moments conviviaux !



Subvention accordée par la commune : 2400 €